



Versement de pension alimentaire à enfant majeur

Par **depassstef94700**, le **17/01/2012** à **11:44**

Bonjour, rn rn je verse une PA à mon ex depuis fin 2005. Notre aîné a aujourd'hui 19 ans (il en aura 20 cet été). rn Il aurait débuté des études en fac, mais je n'ai aucune preuve (mon ex a daigné m'adresser en début d'année et à ma demande une photocopie de carte de bibliothèque!). rn Je précise que depuis fin 2006, mes enfants ne veulent plus communiquer avec moi. rn Je souhaiterais savoir quelles sont mes possibilités légales pour obtenir des preuves de sa situation (toujours à la charge de sa mère? poursuite d'études avec assiduité?) dans la mesure où la loi ne les oblige en rien, lui et sa mère, de me fournir quelque justificatif que ce soit! rn rn Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **17/01/2012** à **13:11**

Bonjour, vous envoyez à la mère une LRAR en lui demandant de vous fournir un justificatif soit de scolarité soit d'inscription au chômage.... que si cela ne vous parvient pas sous 10 jours vous saisissez le JAF afin de connaître la situation de votre fils, voir même de lui verser directement la pension. Le JAF peut se saisir sans avocat, cordialement